



Mesures préventives vis-à-vis des maladies du sol (cavity spot principalement)



Eviter les tassements lors de la préparation de sol : travailler en conditions ressuyées, limiter le nombre de passages d'outils, réduire la pression des pneumatiques.

Respecter un délai de 5 ans entre deux cultures de carotte.

Allonger ce délai après une culture contaminée par le cavity spot ou en cas de fatigue du sol.

Eviter les parcelles présentant trop de zones d'accumulation d'eau.

Prévoir un drainage si besoin.

Favoriser une bonne structure de sol.

Eviter les tassements lors de la préparation de sol. Décompacter si nécessaire.

Mesures préventives vis-à-vis des maladies foliaires (sclérotiniose principalement)

Sclérotiniose sur racine



Éviter de cultiver plus de 3 cultures sensibles au sclérotinia par période de 10 ans.

La fréquence des cultures sensibles dans la rotation (voir tableau p. 60) détermine en effet le risque de contamination de la parcelle.

Si des dégâts de sclérotinia ont été constatés sur une parcelle, quelle que soit la culture concernée, **éviter toute culture sensible durant au minimum 4 ans.**

Proscrire les espèces d'interculture, CIPAN (= cultures intermédiaires pièges à nitrates) ou cultures assainissantes qui sont des hôtes potentiels pour le sclérotinia (voir tableau p. 60) dans les rotations légumières.

Veiller à la qualité sanitaire des lots de semences des différentes cultures de la rotation (y compris les cultures intermédiaires) afin de ne pas introduire accidentellement des sclérotines dans la parcelle.

Dans les parcelles ayant déjà subi des dégâts de sclérotinia, effectuer un traitement de sol avec CONTANS WG avant le semis, afin de détruire une partie des sclérotines présents dans les 10 premiers centimètres de sol.

Traiter dès que possible après labour et incorporer immédiatement le produit pour le placer à l'abri de la lumière et du dessèchement (voir mode d'emploi page 7).



Ajuster les apports d'azote aux besoins de la culture en évitant tout excès.

Une végétation abondante et mal aérée favorise en effet le sclérotinia, mais aussi l'*alternaria* qui s'installe préférentiellement sur les feuilles âgées et jaunissantes.

Maîtriser l'irrigation en ajustant au mieux les apports d'eau aux besoins de la culture.

Une humidité prolongée de la surface du sol est propice aux attaques racinaires de type cavity spot, ainsi qu'à la germination mycélienne des sclérotines. De même, de longues humectations du feuillage peuvent favoriser la contamination par spores du sclérotinia.

Inversement, les stress hydriques sont souvent à l'origine des maladies foliaires, notamment l'*alternaria*.

Après la récolte d'une culture contaminée par le sclérotinia, détruire une partie des sclérotines tombés au sol : appliquer le bio-fongicide CONTANS WG sur les résidus de récolte (avant déchaumage), incorporer superficiellement puis implanter, de préférence sans labourer, une culture non sensible (type céréale).

Les déchets de stockage ou de triage de cultures sensibles (carotte, pomme de terre, endive...) **doivent être bâchés ou enfouis rapidement et profondément.** Les tas non couverts constituent des réservoirs d'inoculum qui peuvent recontaminer par spores les parcelles environnantes sous le vent.



Mesures préventives vis-à-vis de la mouche de la carotte

Respecter un délai d'au moins 5 ans entre deux cultures d'ombellifères (carotte, céleris, panais, persil, fenouil, cerfeuil...).

Eloigner si possible les parcelles de carottes des zones refuges pour la mouche (haies, bosquets...) ou des stockages de déchets (tas de fumier, tas de compost, rafles de maïs...).

En cas de problème important, éloigner pendant plusieurs années les cultures de carottes des foyers où les dégâts de mouche ont eu lieu.

Réaliser si possible un piégeage de la mouche de la carotte sur la parcelle en respectant les conditions suivantes :

- implanter au minimum 2 pièges englués / parcelle
- placer les pièges à proximité d'une zone refuge (talus, haie...)
- relever les pièges au moins 1 fois / semaine.

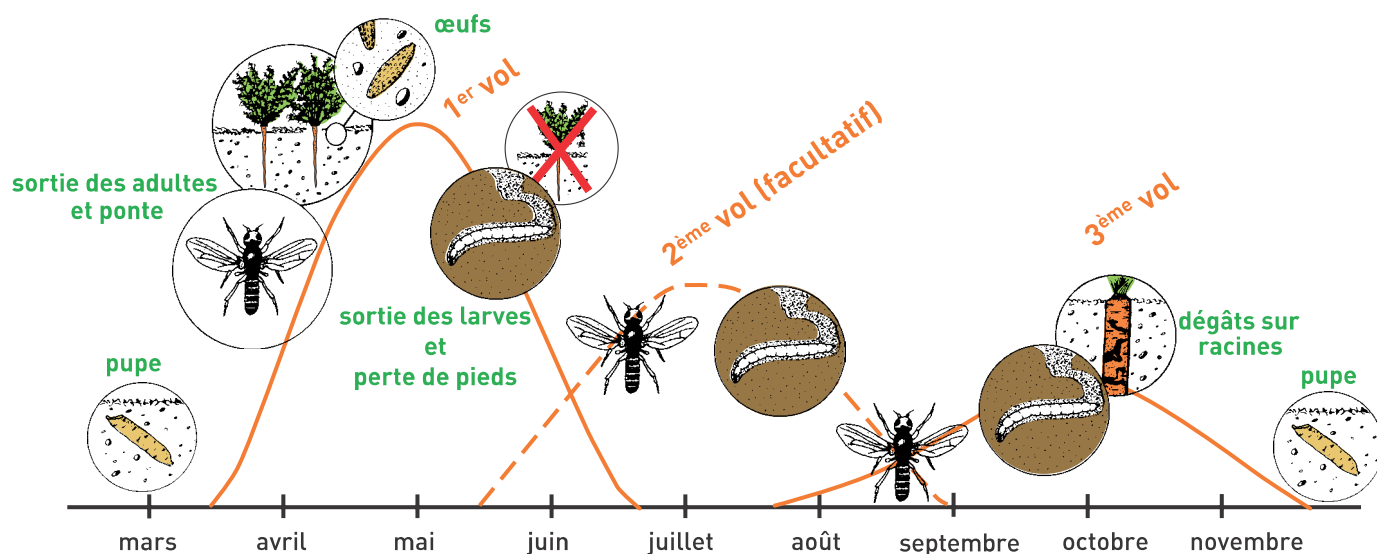
Si le piégeage indique un vol de mouches, l'utilisation d'un insecticide approprié peut être envisagée durant la semaine qui suit.

En l'absence de piège dans la parcelle, suivre les indications du Bulletin de Santé du Végétal de votre région.



Le piège chromatique jaune n'est pas spécifique de la **mouche de la carotte**. C'est pourquoi il faut apprendre à repérer les caractéristiques morphologiques de ce ravageur : petite taille (4-5 mm de long), corps noir et brillant, ailes transparentes plus longues que l'abdomen, longues pattes jaunes, tête brun-rouge.

Mouche de la carotte : cycle biologique et courbe théorique des vols



On observe 2 à 3 vols de mouche de la carotte par an, selon les conditions climatiques de la zone de production et de l'année.

Le 1^{er} vol a généralement lieu d'avril à juin, selon les régions. Il est d'autant plus précoce que les températures printanières sont clémentes.

Le 2^{ème} vol intervient plutôt de fin juin à fin juillet, mais il peut aussi être décalé dans le temps, notamment dans les régions où les conditions estivales sont chaudes. Dans ces régions, 2 vols seulement sont observés : au printemps et à l'automne.

Le 3^{ème} vol est plus diffus mais aussi plus étalé dans le temps : à partir de mi-août et durant tout l'automne.